

**S.E.R.P.N – 27370 LE THUIT DE L'OISON  
202412031****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 10 décembre 2024 à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents :

Mr. Dominique MEDAERTS  
Mme Marie-Hélène METTAIS  
Mme Laurance BUSSIERE  
Mr. Gérard PLESSIS  
Mr. Fabien ARTAUD  
Mr. Joël DEWULF  
Mr. Bertrand PECOT  
Mr. Yann LOLLIER  
Mr. Jean-Louis LOIR  
Mr. Jean-François LEFEBVRE

Absents excusés :

Mr. Claude GENGE  
Mme Maria DUFROY  
Mr. Hugues BOURGAULT  
Mr. Jean-Baptiste VOISIN  
Mr. Joël TEMPERTON  
Mr. Vincent MOENS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

**Objet : Demande de subvention pour le renouvellement de canalisations fuyardes**

Le SERPN se charge de la gestion patrimoniale de son réseau qui s'étend sur un linéaire de 1500 km renseigné dans le SIG. Le renouvellement du réseau est une part importante de cette gestion pour améliorer le rendement de réseau et anticiper des casses et fuites futures.

Pour assurer un maintien en bon état du patrimoine le programme de travaux engagé est important. Il en va de même pour les impacts financiers. Une liste de chantiers sur les conduites fuyardes est établie.

Le président demande l'autorisation aux membres du bureau de :

- Constituer les dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs potentiels (Agence de l'eau Seine Normandie, Département, Région, Communes, Autres entités publiques ou privées, Financement participatif, etc.)
- Signer tous documents relatifs à ces dossiers.

**Après en avoir délibéré, les membres du bureau approuve à l'unanimité la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE PRESIDENT,**

